



## L'ÂGE D'EXPLOITABILITÉ ABSOLU FIXÉ SELON LES TIGES DE 13 CM ET PLUS AU LIEU DE 9 CM ET PLUS

### MISE EN SITUATION

Il fut un temps où l'âge d'exploitabilité d'un peuplement donné était déterminé à partir de l'analyse de toutes les tiges marchandes, c'est-à-dire celles de 9 cm et plus. En vertu d'une mesure arrêtée dans l'Orientation Ministérielle 12, l'âge d'exploitabilité a été ensuite fixé à partir de l'analyse des tiges de 13 cm et plus. Cette mesure avait pour but d'augmenter, au moment de la récolte, le nombre de tiges de plus grand diamètre. On escomptait obtenir, sans intention de mesures précises, un gain significatif du diamètre moyen des tiges au moment de la récolte du peuplement.

### PROBLÉMATIQUE / ENJEUX

Dans un horizon d'exploitation d'un territoire donné, l'intensité de récolte et la fréquence de celle-ci se trouvent à baisser avec le report de l'âge d'exploitabilité. En contrepartie, on suppose que ce report permettra aux tiges d'avoir gagné en diamètre au moment où elles seront récoltées, en particulier celles qui n'auront pas encore atteint la maturité. Le gain supposé et la valeur du peuplement à récolter à l'âge d'exploitabilité fixé sur la base de l'analyse des tiges de 13 cm n'ont pas été documentés. L'adoption de cet âge d'exploitabilité concerne les forêts naturelles actuellement récoltées. Le bois récolté subséquent proviendra, dans des proportions variables, à la fois de forêts naturelles et de forêts aménagées.

Cette mesure se rapportant à l'âge d'exploitabilité va à l'encontre de la stratégie de diminution de la vulnérabilité des forêts à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. En y retardant la récolte, on augmente de façon significative le risque d'épidémies. De plus, les simulations sur l'application de la stratégie sylvicole envisagée depuis quelques décennies deviennent inapplicables à cause de cet âge d'exploitabilité fixé selon les tiges de 13 cm et plus.

Par ailleurs, d'autres stratégies de sylviculture peuvent mener à la récolte de plus de tiges de plus grand diamètre au moment de la coupe, comme les éclaircies pré-commerciale et commerciale. À notre connaissance, aucune évaluation à cet effet n'a été réalisée.

Les stations caractérisées par un IQS supérieur ou égal à 12 m à 50 ans entrent dans les classes de richesse «moyenne» et «riche». Elles totalisent 90 % de la superficie de la forêt boréale. Or, il avait été recommandé que l'âge d'exploitabilité fixé avec les tiges de 13 cm et plus soit applicable aux stations caractérisées par cet IQS. Cela suppose donc que la décision de reporter l'âge des peuplements toucherait 90 % de la forêt boréale. Dans quelques régions, la richesse des stations a été déterminée suivant la méthode basée sur les types écologiques. Cette méthode a permis de mieux distinguer les potentialités de richesse, compte tenu d'objectifs de production de tiges de plus grand diamètre à la récolte.

### DÉCISION(S) DU FORESTIER EN CHEF

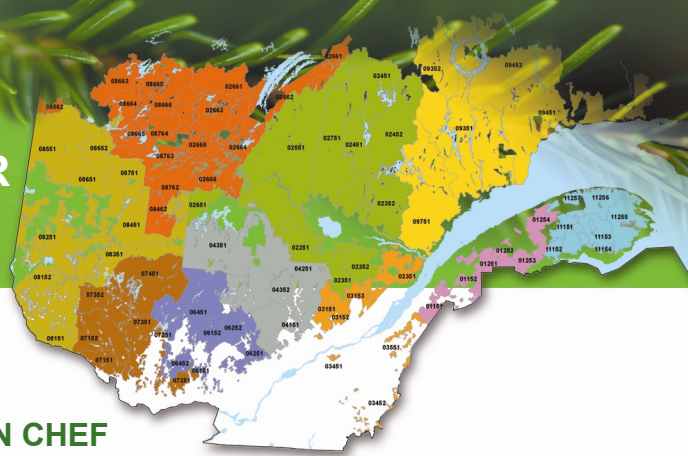
Ajuster les calculs de la possibilité forestière de façon à ce qu'on applique un âge d'exploitabilité plus tardif seulement pour les stations capables de produire du bois d'œuvre de forte dimension.

Pour les quelques régions où la méthode basée sur les types écologiques a permis de déterminer les stations appropriées au calcul d'un âge d'exploitabilité plus tardif, le Forestier en chef maintient l'application qui en a été faite.

### JUSTIFICATION(S)

L'adoption généralisée de l'âge d'exploitabilité fixé selon les tiges de 13 cm et plus crée un impact très important sur la possibilité forestière. L'efficacité de l'objectif visé par ce choix n'est pas clairement établie.





## RECOMMANDATION(S) DU FORESTIER EN CHEF

Le Forestier en chef recommande de compléter les outils permettant le choix de stratégies sylvicoles adaptées aux sites favorables à la production de bois de dimensions et de qualité supérieures.

La multiplicité d'objectifs dans une gestion axée sur l'aménagement forestier durable devra permettre un choix parmi les différents types de maturité (absolue, technique, financière, etc.). Une modulation devrait être réalisée selon les propriétés des essences à produire, les particularités écologiques des stations et les enjeux socio économiques régionaux.

